

# Prix Jean-Marc Fischer

Edition 2017-2018

A travers le Prix Jean-Marc Fischer, la Fondation Docteur Jean-Marc Fischer encourage la réflexion dans le domaine des sciences humaines, sociales et théologiques.

Ce troisième concours sera doté de trois prix et autorise la soumission de travaux en français et en anglais, dans le contexte d'une diffusion internationale.

## Thème : « Soin et spiritualité »

### Conditions de participation

Tout professionnel (médecin, psychologue, infirmier, aumônier...) peut soumettre un dossier portant sur le thème « soin et spiritualité », selon les indications données plus bas.

### Mise au concours.

Les personnes qui souhaitent participer au concours sont priées d'envoyer à la Fondation Jean-Marc Fischer un dossier de candidature précisant à quelle catégorie de prix le travail est soumis. Il devra contenir les documents suivants :

- Un texte original et inédit ;
- Une fiche de candidature comprenant un bref descriptif du travail (voir document sur le site <http://fondationdocteurjmf.ch/> ;
- Un Curriculum Vitae
- Une liste de publications ;

Cette année, la fondation procédera à une diffusion internationale de cette annonce.

Nous décernerons trois prix :

- 1) **Un prix scientifique : CHF 4000.-**, destiné à récompenser un *travail scientifique* (étude clinique, revue de littérature scientifique) portant sur le thème du concours
- 2) **Un prix spécial du jury - CHF 3000.-**, qui récompensera un *travail plus personnel* (mémoire, étude de cas, travail de réflexion...) sur le même thème
- 3) Un prix « *Culture, soins et spiritualité* » **CHF 3000.-**, qui récompensera un travail scientifique ou un travail de réflexion, portant sur le thème du concours associé à une dimension culturelle (par exemple une étude portant sur une culture spécifique, une comparaison par rapport à plusieurs cultures, un traitement spécifique à une culture...).

Si nécessaire, le Jury décidera à quelle catégorie les travaux sont attribués.

Le texte peut avoir fait l'objet d'une publication récente. Des thèses ou mémoires de fin d'études sont acceptés dans une version condensée selon conditions décrites plus haut.

**Le texte sera envoyé dans des versions Word et PDF.**

**Il comprendra (titre, résumé et références bibliographiques incluses)**

Un maximum de 42'000 caractères (espaces compris), avec 2'500 signes maximum par page (espaces compris), interligne 1,5.

**Les travaux d'une taille supérieure seront renvoyés à leur expéditeur.**

Une première page indiquera le titre, le nom du/des auteur(s), le nombre des mots et de signes, la mentions d'éventuels financement et conflits d'intérêt.

En seconde page, un résumé de 250 mots détaillera les éléments principaux du travail.

Si nécessaire, un fichier son/image peut être joint au document écrit pour illustration du mémoire.

**Les travaux qui ne correspondent pas à ces caractéristiques seront renvoyés à leur expéditeur.**

Les auteurs des textes autorisent la Fondation Docteur Jean-Marc Fischer à diffuser ces écrits sur son site.

**La date limite** pour l'envoi des dossiers de candidature est fixée au 31 octobre 2017.

**Le Prix sera attribué dans le courant de l'hivers-printemps 2017/2018** par un comité scientifique constitué ad hoc.

**Ce comité, présidé par le Professeur Ph. Huguelet, est composé des Docteurs S. Mohr, F. Rieben et des Professeurs G. Bondolfi, N. Duruz et F. Ferrero.**

**Les dossiers sont à envoyer par e-mail à :** philippe.huguelet@hcuge.ch

**Mention :**

Fondation Docteur Jean-Marc Fischer

**Personne de contact :**

Professeur Philippe Huguelet, Président du comité scientifique

E-mail : philippe.huguelet@hcuge.ch



Thème : « Soins et spiritualité »

## **REGLEMENT DU CONCOURS**

### **1. But et définition du Prix Jean-Marc Fischer**

1.1 L'attribution d'un prix a été décidée par la Fondation Docteur Jean-Marc Fischer, suite au décès du Dr Fischer, médecin psychiatre genevois, qui s'est intéressé à la spiritualité de ses patients à travers l'approche transpersonnelle. **Cette année, trois prix seront** décernés :

- 1) Un prix scientifique (4000 CHF) destiné à récompenser un *travail scientifique* (étude clinique, revue de littérature scientifique) portant sur le thème du concours
- 2) Un prix spécial du jury (3000 CHF), qui récompensera un *travail plus personnel* (mémoire, étude de cas, travail de réflexion...) sur le même thème
- 3) Un prix « Culture, soins et spiritualité » (3000 CHF), qui récompensera un travail scientifique ou un travail de réflexion, portant sur le thème du concours associé à une dimension culturelle (par exemple une étude portant sur une culture spécifique, une comparaison par rapport à plusieurs cultures, un traitement spécifique à une culture...)

1.2 Le prix a comme but principal d'encourager la réflexion, dans le domaine des sciences humaines, sociales et théologiques, sur la spiritualité dans le soin. Il récompense l'excellente qualité de textes originaux et en principe inédits.

1.3 Un Comité scientifique est chargé de sélectionner les candidat(e)s. Celles-ci et ceux-ci constituent un dossier, afin que leur candidature soit prise en considération. Ce dossier est composé du texte rédigé et d'une fiche de candidature dûment remplie.

1.4 Les prix sont décernés, en principe, dans les trois mois qui suivent le délai de dépôt des candidatures. Les montants sont partagés en cas d'égalité dans une ou l'autre des catégories.

### **2. Critères formels**

Un Prix Jean-Marc Fischer peut être décerné à tout-e candidat-e qui répond aux critères formels suivants :

2.1 La candidate ou le candidat, praticien(ne) ou universitaire, doit avoir rédigé un texte d'ordre clinique, théorique ou historique, sur le thème de la spiritualité dans le soin.

2.2 L'article doit être inédit. Une publication durant l'année précédant l'attribution du prix est toutefois acceptée.

2.3 Les auteurs de texte autorisent la Fondation Docteur Jean-Marc Fischer à diffuser et/ou publier leur écrit sur son site: [www.fondationdocteurjmf.com](http://www.fondationdocteurjmf.com). Si un auteur souhaite diffuser, prioritairement, son écrit dans une revue, il en informera la Fondation.

### **3. Comité scientifique du Prix Jean-Marc Fischer**

3.1 Le Comité scientifique du Prix Jean-Marc Fischer est constitué d'un président et de 5 membres.

3.2 Les membres du Comité scientifique sont choisis par le Conseil de Fondation Jean- Marc Fischer et travaillent en lien avec lui.

3.3 Le Comité reçoit une aide administrative du Conseil de Fondation par le biais d'un secrétariat. Celui-ci veille au bon déroulement du prix.

### **4. Compétences du Comité scientifique**

4.1 Le Comité scientifique est seul compétent dans l'attribution du Prix Jean-Marc Fischer.

4.2 La décision du Comité scientifique ne peut pas faire l'objet d'un recours.

#### **Communication :**

- Fondation Docteur Jean-Marc Fischer : e-mail : [c\\_ba@bluewin.ch](mailto:c_ba@bluewin.ch)
- Professeur Philippe Huguelet, E-mail : [philippe.huguelet@hcuge.ch](mailto:philippe.huguelet@hcuge.ch)

Thème : « Soin et spiritualité »

**FICHE DE CANDIDATURE**

Madame, Monsieur

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

PROFESSION :

Si étudiant, précisez le niveau de formation : \_\_\_\_\_

ADRESSE :

TELEPHONE :

COURRIEL :

**Joindre un bref CV**

**OBJET DU TRAVAIL**

TITRE :

RESUME (max. 150 mots) :

**MOTS CLEFS DU TRAVAIL :**

**CARACTERISATION DE LA RECHERCHE**

Type de travail : Théorique  Clinique

Empirique  Historique

Autre (précisez)  \_\_\_\_\_

Domaine(s) d'étude concerné :

Médecine  Psychologie

Philosophie  Histoire

Sociologie  Anthropologie

Théologie

Autre (précisez)  \_\_\_\_\_

Cadre institutionnel du travail (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Ce travail a-t-il déjà été publié ? Oui  Non

*Si oui, précisez où :*

Ce travail a-t-il fait l'objet d'un financement ? Oui  Non

*Si oui, précisez lequel :*

Date de rédaction du travail :